

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 mai 2015, s'est réuni le jeudi 21 mai 2015 à 18 h 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Gill GERYL, Maire.

PRESENTS : M. Alain MARATRAT, Mme Véronique MPANDOU, Mme Marie-Claude LAURENT, Mme Françoise DEMONCHY, adjoints, Mme Marie-Laure CORROYER, Mme Joëlle CHEMINEL, M. Guy DESERT, M. Stéphane SKLADANOWSKI, conseillers délégués, M. Philippe DUPUIS, Mme Nathalie LEMAITRE, Mme Pascale GUILBERT, M. Maxime BOUDET, Mme Sylvie HERMAY, M. Marcel BRETAGNE, M. Thibault CHATELAIN, Mme Nelly BIGOT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Bertrand CREMET, pouvoir à M. Alain MARATRAT.
M. Marc DELAHAYE.

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Monsieur Guy DESERT ayant obtenu la majorité des voix, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

COMMUNICATIONS

La foire à tout de la Pentecôte aura lieu le dimanche 24 mai 2015 aux stades.

La kermesse de l'école primaire aura lieu le vendredi 22 mai 2015 à partir de 16 heures.

Le spectacle de la troupe des Dix Huit Pattes aura lieu le vendredi 29 mai 2015 à 20 h 30.

La semaine du Développement Durable aura lieu du 1^{er} au 5 juin 2015, une exposition « macro déchets » se tiendra en mairie durant cette période.

L'école des Champions aura lieu le mercredi 3 juin 2015 à partir de 13 h 30 à la salle des fêtes.

Le spectacle de danse de Club 2000 aura lieu les 12 et 13 juin à 20 h 30.

Le spectacle final de la « Succursale 101 » aura lieu le 13 juin 2015.

Le spectacle de fin d'année des Saltimbanques de l'Impossible aura lieu le mercredi 17 juin à 14 h et à 17 heures.

La fête des arts « Arpège » aura lieu les 19 et 20 juin 2015. A cette occasion un feu d'artifice sera tiré le vendredi 19 juin.

L'assemblée générale des Saltimbanques de l'Impossible aura lieu le 26 mai 2015 à 18 h 00.

La chorale de Club 2000 se produira à l'église de Martin-Eglise, le 26 juin 2015 à 20 heures.

Conseil de l'école maternelle les Farfadets :

Les prévisions pour la rentrée 2015/2016 sont de 20 élèves en grande section, 7 élèves en moyenne section et 21 élèves en petite section.

ORDRE DU JOUR

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

2015/36

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative au budget pour divers articles :

		FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
ARTICLE	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
6618	66	2.866 €			
022	022	-27.822 €			
023	023	24.957 €			
777	042		1 €		
16876	16			24.956 €	
139151	040			1 €	
021	021				24.957 €
2182-75	21	35.000 €			
2151-77	21	-35.000 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette décision modificative au budget.

JURES D'ASSISES

2015/37

En application des dispositions des articles 254 à 267 du code de procédure pénale relatives à la constitution du jury d'assises, il est procédé au tirage au sort public, à partir des listes électorales, d'un nombre de noms triple de celui de jurés réservés à la Commune de Martin-Eglise dont le nombre est fixé à un, par arrêté préfectoral du 20 avril 2015.

Sont tirés au sort :

- Mme BUQUET épouse BARRE Véronique, 9 rue Abbé Malais 76370 MARTIN EGLISE,
- Mme JOYEZ épouse FLAMANT Chantal, 10, rue des Tinterelles 76370 MARTIN-EGLISE,
- M. BRIDIERS Jean-Marc, 20 rue des Anciens Moulins 76370 MARTIN-EGLISE.

BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES

2015/38

Le conseil municipal décide d'attribuer :

Un bon scolaire de 25 € pour les enfants habitant la commune, nés après le 1^{er} septembre 1999 et fréquentant à la rentrée scolaire 2015/2016, un établissement autre que l'école primaire,

Un bon de 35 € aux élèves ou étudiants, habitant la commune et fréquentant à la rentrée 2015/2016 un établissement secondaire 2^e cycle, supérieur ou spécialisé dans la formation professionnelle, sous réserve de produire un certificat de scolarité ou un justificatif. Les bons seront utilisables chez Leclerc, Le Plumier et la Maison de la Presse à Dieppe.

CONVENTION MAISON DU PATRE

2015/39

Considérant l'occupation de la maison du « Pâtre » par Madame ISSINDOU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder à Madame Jocelyne ISSINDOU le bénéfice d'occuper à titre précaire et révocable ledit logement pour la période du 1^{er} Juillet 2015 au 30 Juin 2016.

Madame ISSINDOU s'acquittera d'une somme de 1.203,32 € par trimestre, auprès de la Trésorerie au titre de l'occupation de ce logement, montant révisable chaque année au 1^{er} juillet suivant l'indice de la construction.

CONVENTION EXPO NORMANDIE

2015/40

Monsieur le Maire informe que la convention avec EXPO NORMANDIE pour un local sis 7, rue des Anciens Moulins à Martin Eglise, vient à échéance le 30 juin 2015.

Monsieur le Maire propose que cette convention soit renouvelée dans les mêmes conditions, soit 728,57 €/trimestre, montant révisable chaque année au 1^{er} juillet suivant l'indice de la construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition et donne quitus à Monsieur le Maire pour signer la convention avec Expo Normandie.

CONVENTION LUDISPORT

2015/41

Considérant le bon fonctionnement des activités périscolaires avec le Conseil Général et Ludisports 76,

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention LUDISPORTS pour l'année scolaire 2015/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le renouvellement de la convention Ludisports.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE JUDO

2015/42

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la convention annuelle passée avec la ligue de Normandie de Judo, le Conseil Régional de Haute-Normandie propose une campagne exceptionnelle de participation à l'acquisition de tatamis de 60 %. Cette opération unique qui aura lieu sur l'année 2015 permettra à de nombreux clubs de profiter de cette aide pour renouveler leurs équipements vétustes ou proposer des lieux de pratique plus adaptés à leurs licenciés.

Le club de Judo de Martin-Eglise a fait une demande pour 170 m² de tatamis. Le montant de cet achat est de 7.344 €.

La trésorerie du club permet de financer 20 %, le club souhaite obtenir une subvention exceptionnelle de la Commune pour les 20 % restants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de subventionner 20 % soit 1.468,80 €.

QUESTIONS DIVERSES

OUVERTURE DE CREDIT

2015/43

Monsieur le Maire informe que suite à la décision du conseil municipal de faire réaliser la mise en souterrain des réseaux Grande Rue des Salines, il convient de délibérer sur l'emprunt qui sera réalisé pour le financement des travaux.

L'ouverture de crédit à long terme négociée avec la Caisse d'Epargne est d'un montant de 438.000 € à 1,9 % sur une durée de 25 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le montant de 438.000 € sur 25 ans, pour la mise en souterrain des réseaux Grande Rue des Salines.

**CONVENTION DE MANDAT POUR LA CREATION ET
RESTAURATION DE MARES SUR
THIBERMONT**

2015/44

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est projeté de créer et/ou restaurer deux mares situées sur le hameau de Thibermont.

- Restauration de la mare communale de la rue des Vergers,
- Création d'une mare au Monastère Sainte Marie, propriété des Sœurs Augustines.

Ces opérations estimées à :

- 6.198,00 € pour la mare communale de la rue des Vergers,
- 6.140,00 € pour la mare au Monastère Sainte Marie,

Sont subventionnées à 60 % par l'Agence de l'Eau.

Elles seront réalisées par le SIBEL en tant que maître d'ouvrage et mandataire.

Pour ce faire, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

2015/45

Monsieur le Maire expose que Monsieur Morgan JOVELIN, Président de l'Association de Sauvetage et de Secours a créé une nouvelle association ayant pour but d'enseigner et de développer le secourisme en Seine Maritime. Il souhaite obtenir une subvention pour la création de cette nouvelle association.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 200 € à cette nouvelle association.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

2015/46

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande de subvention de la Maison d'assistantes maternelles de Martin Eglise « l'île au Bouts 'Choux », pour l'achat de jeux d'extérieur.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 150 € pour cet achat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 150 € à la Maison d'assistantes maternelles de Martin Eglise.

DEMANDE D'AIDE

2015/47

Monsieur le Maire expose que Jean-Paul VILLAIN, agent communal s'est inscrit au grand raid de l'île de la Réunion « la Diagonale des Fous », course appelée ainsi pour la dureté de l'épreuve. Cette épreuve aura lieu du 22 au 25 octobre 2015.

La distance à parcourir est de 163 kms avec près de 10.000 mètres de dénivelé positif cumulé. Il s'est qualifié en réalisant une course de 60 kms avec 2500 mètres de dénivelé à Millau lors du grand raid des Templiers. Il est arrivé 65^e sur 312 arrivants en 9 h 18.

Pour son équipement Jean-Paul VILLAIN demande une aide communale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une aide de 100 € à Jean-Paul VILLAIN.

LIVRE DE MARTIN- EGLISE

2015/48

Monsieur le Maire rappelle que la réédition du livre de Martin-Eglise s'est faite à 700 exemplaires et qu'à ce jour 97 exemplaires ont été vendus au prix de souscription de 25 € puis au prix de marché de 30 €. Il convient donc de revoir ce prix pour relancer les ventes.

Le prix de revient de cet ouvrage est de 15,61 €. Considérant que des dépenses sont à ajouter à ce prix, Monsieur le Maire propose qu'il soit vendu 20 €.

D'autre part, Monsieur le Maire souhaite que certains ouvrages soient offerts :

- Comme il était prévu, pour les conseillers municipaux, un ouvrage acheté, un ouvrage offert, au total 13 ouvrages,
- Un ouvrage sera offert aux héritiers de l'indivision Lecoq pour les remercier de la mise à disposition de la pierre de l'ancienne chapelle de Thibermont, au total 4 ouvrages,
- 22 ouvrages seront offerts au personnel communal,
- 2 ouvrages seront offerts à l'école élémentaire « le Vallon »,

Par ailleurs,

- 20 ouvrages seront mis à disposition de la Mairie pour les mariages et diverses autres manifestations,

et

- 5 ouvrages seront mis à la disposition de l'Office du Tourisme de Dieppe, en vue de leur vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les propositions de Monsieur le Maire.

DROIT D'INTERVENTION

Monsieur Philippe DUPUIS signale que la passerelle entre la résidence « les Prairies » et la résidence « les Saules » se détériore.

Monsieur MARATRAT informe que le nécessaire sera fait pour pallier au problème.

Monsieur Philippe DUPUIS souhaite que l'aménagement à l'entrée de la résidence « Les Saules » bordant les jardins communaux et servant de parking, soit revu pour éviter l'intrusion des gens du voyage à cet endroit.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

- 25 juin 2015,
- 27 août 2015,
- 24 septembre 2015,
- 22 octobre 2015,
- 19 novembre 2015,
- 17 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

GERYL Gill	DUPUIS Philippe
MARATRAT Alain	LEMAITRE Nathalie
MPANDOU Véronique	GUILBERT Pascale
LAURENT Marie-Claude	BOUDET Maxime
DEMONCHY Françoise	BRETAGNE Marcel
CREMET Bertrand	HERMAY Sylvie
CORROYER Marie-Laure	CHATELAIN Thibault
CHEMINEL Joëlle	BIGOT Nelly
DESERT Guy	
SKLADANOWSKI Stéphane	